



## Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

(en application des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce)

L'assemblée générale mixte de la société MaaT Pharma (la « **Société** ») qui s'est tenue le 19 juin 2023 à 10 heures au siège social de la Société, 70 avenue Tony Garnier – 69007 Lyon, a approuvé la résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023 (*Say on Pay ex-ante*), ainsi que celle portant sur les informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération versée et/ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (*Say on Pay ex-post* dit « global »).

En application des dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce, ces informations sont présentées ci-dessous, complétées à titre informatif des résultats de vote des résolutions portant sur les éléments de rémunération individuelle versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (*Say on Pay ex-post* dit « individuel »).

Résolution	Description	Résultat du vote	Section correspondante dans le Document Universel d'Enregistrement 2022 (URD)
QUATORZIEME RESOLUTION	Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2022 des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	<b>Approuvée à 98,690%</b>	<b>Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.2 (Ratios d'équité)</b>
QUINZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil d'Administration	<b>Approuvée à 99,985%</b>	<b>Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Président du conseil d'administration)</b>
SEIZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général	<b>Approuvée à 98,687%</b>	<b>Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.2 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Directeur Général)</b>

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023	<b>Approved by 98,687%</b>	<b>Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.1</b> (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Président du conseil d'administration)
DIX-HUITIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2023	<b>Approved by 98,686%</b>	<b>Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.2</b> (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Directeur Général)
DIX-NEUVIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023	<b>Approved by 98,684%</b>	<b>Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.2</b> (Rémunération des membres du Conseil d'Administration)

\* \* \*

#### A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologies au stade clinique qui a mis au point une approche complète pour restaurer la symbiose microbiote/hôte des patients atteints de cancers. Engagée dans le traitement des cancers et de la maladie du greffon contre l'hôte (GvH), une complication grave survenant après une greffe de cellules souches hématopoïétiques, MaaT Pharma a lancé en mars 2022 en Europe un essai clinique de Phase 3 chez des patients atteints de GvH aiguë, après avoir réalisé la preuve de concept de son approche dans un essai clinique de Phase 2. Sa puissante plateforme de découverte et d'analyse, gutPrint® soutient le développement de son portefeuille de produits et son extension à des indications plus larges, en aidant à déterminer de nouvelles cibles thérapeutiques, à évaluer les médicaments candidats et à identifier des biomarqueurs pour la prise en charge de pathologies impliquant le microbiote. Les *Microbiome Ecosystem Therapies™* (Microbiothérapies à écosystème complet) sont toutes produites dans le cadre très standardisé d'une fabrication et de contrôles qualité cGMP, afin de garantir en toute sécurité l'accès à la diversité et à la richesse du microbiote, sous forme orale ou d'*enema*. MaaT Pharma bénéficie de l'engagement de scientifiques de renommée mondiale et de relations établies avec les instances réglementaires pour faire progresser l'intégration des thérapies à base de microbiote dans la pratique clinique.

MaaT Pharma est la première société développant des médicaments à base de microbiote cotée sur Euronext Paris (Code mnémorique : MAAT).



#### Données prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », « prévisions » et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.

#### Contacts

##### MaaT Pharma – Relations investisseurs

Hervé AFFAGARD, Co-fondateur  
et Directeur Général  
Siân CROUZET, Directeur Administratif et  
financier  
+33 4 28 29 14 00  
[invest@maat-pharma.com](mailto:invest@maat-pharma.com)

##### MaaT Pharma – Relations médias

Pauline RICHAUD  
Senior PR & Corporate  
Communications Manager  
+33 6 14 06 45 92  
[media@maat-pharma.com](mailto:media@maat-pharma.com)

##### Trophic Communications Corporate Communications

Stephanie MAY ou  
Charlotte SPITZ  
+49 171 351 2733  
[maat@trophic.eu](mailto:maat@trophic.eu)